

Etiquetage d'origine : l'UGPVB propose un amendement aux parlementaires

Dans le cadre de l'examen à venir de la « proposition de Loi en faveur de la compétitivité de l'agriculture et de la filière agroalimentaire », les Organisations de Producteurs de porcs réunies à l'UGPVB proposent unanimement aux Parlementaires de porter un amendement visant à imposer l'étiquetage de l'origine sur les produits transformés. Il prend avant tout appui sur l'attente exprimée, depuis de nombreuses années, par les éleveurs, d'une part, et par les associations de consommateurs réunies au BEUC (Bureau Européen des Unions de Consommateurs), d'autre part.

Cet amendement a vocation à pallier l'absence de proposition législative de la Commission européenne sur l'obligation d'indiquer le pays d'origine. Ceci en dépit d'une résolution adoptée par le Parlement européen en février 2015 qui va dans le même sens que la proposition d'amendement de l'UGPVB. En prenant aussi appui sur des dispositions législatives et jurisprudentielles visant à protéger et défendre le consommateur, cet amendement invite le politique français à prendre le pas sur le juridique. Il vise aussi, en l'adoptant, à porter le débat au niveau européen. Celui-ci concerne aussi et plus largement la question des distorsions de concurrence qui affaiblissent la ferme France et l'élevage Breton.

L'UGPVB demande également aux maires engagés dans la motion de soutien aux agriculteurs et aux élus du Conseil Régional de soutenir cet amendement ou tout autre texte ayant vocation à imposer l'étiquetage d'origine sur les produits transformés.

PJ : proposition d'amendement